

Avis émis par
le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental de l'Ain

Réunion du 12 avril 2019

Avis	Suites données par l'administration
<p>Avis n°1 :</p> <p><i>« Le CHSCT de l'Ain constate que les conditions de travail des personnels de collèges se sont très nettement dégradées entre les rentrées 2017 et 2019.</i></p> <p><i>La très forte augmentation des effectifs des élèves par classe fait suite à un contexte d'extrême tension liée à la réforme du collège. L'explosion de la charge de travail, source de risques psycho-sociaux, conjuguée à la morosité, qui s'est installée dans les établissements, semble impacter la santé de tous les personnels. Les remontées collectées par les organisations syndicales sont alarmantes sur l'état des personnels de collège.</i></p> <p><i>Afin de mesurer d'éventuelles conséquences sanitaires, le CHSCT de l'Ain demande que l'employeur lui communique des statistiques détaillées, depuis la rentrée 2015, concernant les personnels des collèges de l'Ain, relatives :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>• aux arrêts maladies ;</i><i>• aux accidents de service ;</i><i>• aux demandes de disponibilités ;</i><i>• aux demandes de temps partiel de droit et sur autorisation ;</i><i>• au nombre de démissions. »</i>	<p>La question relève de la compétence du rectorat. Une demande d'information dans le sens souhaité a été effectuée auprès du rectorat.</p>

<p>Avis n°2 : <i>« le CHSCTD de l'Ain estime que les bâtiments actuels des collèges du département, dont la plupart date d'avant les années 2000, ne permettent pas de supporter les augmentations d'effectifs des élèves prévues pour la rentrée 2019, car ils n'ont pas été conçus pour. Les nombreux témoignages collectés montrent que les personnels de collège s'inquiètent, sur le terrain, des conséquences en terme de sécurité. Ceci s'exprime, en particulier dans les salles de sciences, mais aussi, sur les conditions d'évacuation des bâtiments, dans le respect des PPMS notamment ».</i></p>	<p>Une attention particulière est portée aux évolutions démographiques du département. Un travail concerté est mené avec les collectivités territoriales afin de prendre les décisions les plus opportunes au profit de l'amélioration des conditions d'enseignement des élèves</p>
<p>Avis n°3 : « Le CHSCTD réuni le 12 avril 2019 demande une enquête du CHSCT concernant l'accident pendant le service de la collègue Agnès Jacquet (article 53 du décret 82-453)</p>	<p>Les éléments sur lesquels s'est basé l'avis sont erronés, ce qui ne permet pas, en l'occurrence, de lui donner une suite favorable.</p>